

Résolution présentée par la délégation de la

Namibie

Thème                      Agenda 2030 pour le développement durable

Concerne                 Réforme du PNUD

L'Assemblée Générale,

Consciente                que le PNUD a pour but d'accélérer l'achèvement des objectifs de développement durable (ODD) en Namibie et autres pays du Monde en voie de développement de manière à ce qu'ils atteignent un niveau d'indépendance propre à eux-mêmes,

Alarmée                    par le manque effectif de soutien de la part du PNUD envers les pays en voie de développement, cela en violation de l'art.73 de la Charte des Nations Unies,

Observant                que les pays sous-développés ne sont pas suffisamment guidés par les fonctions du PNUD, malgré tous les ODD,

Résolue                    à encourager davantage le PNUD concernant le développement durable, en particulier les aspects sociaux et l'autonomie des pays en voie de développement,

Décide                     de réformer le PNUD;

- en prenant plus en considération l'angle social des pays, et moins leur angle économique ;
- en encourageant les pays en développement à acquérir un niveau d'autonomie supérieur à celui actuel.

Le texte français fait foi.